



## ***L'intersyndicale des retraités 06 demande à être reçue par le Président du Conseil Général.***

Différentes publications locales ne cessent de mettre en avant les actions menées par les responsables de notre département en faveur des personnes âgées :

- Logement social
- Transports
- Aide à la personne et maintien à domicile
- Maisons de retraite...etc...

Certes des choses sont faites. Cependant : plus de 20 000 personnes âgées dans notre département vivent sous le seuil de pauvreté.

- ✓ Beaucoup habitent dans des logements insalubres.
- ✓ Beaucoup renoncent à des soins médicaux à cause des remboursements ou faute de mutuelle.
- ✓ Beaucoup ne peuvent aller en maison de retraite faute de places à des tarifs abordables
- ✓ Beaucoup font les fins de marché pour trouver à manger.

L'intersyndicale, après avoir rencontré l'ensemble des maires des grandes villes des Alpes Maritimes, souhaite rencontrer le principal responsable en charge des personnes âgées, à savoir M. le Président du Conseil Général avec qui nous voulons évoquer 3 thèmes :

- ➔ la situation des personnes âgées dans les A.M.
- ➔ la politique du Conseil général à leur égard.
- ➔ la loi « dépendance ».

Or, depuis notre première demande en décembre 2009, malgré de multiples démarches (lettres avec ou sans AR, téléphone, méls) c'est toujours le silence radio.

Nous avons donc décidé de nous imposer et de nous faire entendre.

### **Les retraités :**

#### **une charge ou une chance ?**

Pour leur plus grand nombre, les retraités sont tout à fait autonomes, et participent au développement de la société. Seulement 10 à 15 % d'entre eux sont en perte d'autonomie totale ou partielle. La prise en charge de la perte d'autonomie représente aussi un aspect de développement important de la société : emploi, formation, recherche, appareillages, établissements... Pour important qu'il soit, ce financement ne représente que 10 % du budget de la protection sociale. Pour la Nation, un retraité ne coûterait pas plus qu'un enfant de dix ans.

La perte d'autonomie peut concerner tous les âges de la vie, de la naissance à la maladie, de l'accident au vieillissement. La diversité des situations doit être prise en compte. Pour chaque situation, il doit y avoir une réponse appropriée. Entre un enfant à éduquer, un adulte qui doit pouvoir travailler et une personne âgée qui doit pouvoir vivre sa retraite bien méritée, il existe bien des besoins différenciés.

### **Des demandes restées lettres mortes**

- x Lettre au président du CG pour demande de RV le 07/12/2009.
- x Relance écrite le 26/01/2010.
- x Réponse du chef de cabinet le 02/02/2010 pour non recevoir.
- x Mel au chef de cabinet le 25/03/2010.
- x Relance téléphonique au chef de cabinet courant mai.
- x Lettre envoyée avec AR au président du CG le 27/09/2010, accusé de réception le 29/09/2010.

**Rassemblement et manifestation pour obtenir enfin un rendez-vous**

**Jeudi 17 février 2011 à 15 h**

**Maison du département à Nice**

angle Avenue des Phocéens - Promenade des Anglais

**Soyons nombreux**